L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 AOUT 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 AOUT 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

L'ENLEVEMENT DE REY.

Nous reproduisons, selon notre promesse, les documents reçus hier par le consul espagnol. Ils ont été publiés ce matin dans le *Crescent* qui, nous devons en convenir, plaide fort chaleureusement et en faveur du comte d'Alcoy. La presse n'est de se diviser et de former deux camps lorsqu'il s'agit d'une question qui intéresse l'honneur national. Travaillons ensemble à éclairer l'opinion publique, mais ne cherchons pas à la pervertir. L'exagération du patriotisme est sans doute une faute, mais nous la préférons à une froide indifférence ou à des sympathies calculées pour une cause suspecte. Nous serions heureux que les autorités de Cuba parvinssent à se justifier complètement, mais en attendant, nous sommes disposés, non sans moins, Dieu le sait, à les trouver coupables, et nous espérons que notre gouvernement saurait de son Excellence le comte d'Alcoy les explications les moins équivoques sur la disparition de Rey gendre Rey.

Mais venons aux documens expédiés au consul espagnol par le capitaine-général de Cuba. Voici d'abord une lettre de ce dernier à M. Carlos de Espana:

A Don Carlos de Espana.

J'ai pris connaissance de vos communications du 11 et du 20 juillet et des copies qui y étaient annexées. Je vous en ce qui s'est passé entre vous et les autorités de la Nue-Orléans au sujet de Juan Garcia. Comme vous vous êtes déjà adressé au ministre de Sa Majesté à Washington, une ceci regarde plus spécialement, il faut espérer qu'il prendra toutes les mesures convenables relativement à la situation de Garcia et vous vous trouve. Quant à moi, je ne puis que vous rapporter ce qui s'est passé ici jusqu'à ce moment au sujet de l'affaire dont vous me parlez. Ignorant les règlements spéciaux connus sont usités dans les pays où vous vous, je ne veux point juger la conduite du lieutenant-gouverneur, mais je dois vous dire que vous ne vous a pas fait d'un simple plaisir, mais en conduite que vous avez tenue. Je ne vois rien qui m'autorise à vous prendre pour un aventurier, et vous laisse de protéger les droits de compatriotes devant le tribunal, me semble que vous auriez mieux agi en vous adressant à la compétence des juges, en leur offrant votre ministère du consul au moment où vous avez entendu arrêtant la présence.

Juan Garcia est arrivé inaperçu dans notre port, le 11 juillet, sur le *Mary Ellen*, et y resta en quarantaine jusqu'au 23, jour où la goélette de Sa Majesté le *Pinda* transféra sur le brick américain *Andrew Ring* qui devait aller vers nous en quarantaine. Le 23, Garcia m'adressa une lettre dans laquelle, après avoir rapporté les déclarations qu'il a faites à Notre consul, il me disait qu'il était venu de la Havane de son propre mouvement, et de ce qu'il avait été informé par moi, il a écrit la même chose au secrétaire du gouvernement, et cette dernière pièce fut renfermée dans une autre adresse que m'a été expédier par le dernier ministère ang.

Le consul américain, à arrêté aussitôt par le reçu des journaux et des communications qu'il a du recevoir de la Nouvelle-Orléans, a fait rendu à quarantaine et se présentant au capitaine de l'*Andrew Ring* et à Garcia, leur a fait des questions qu'il a jugé convenables. Il a reçu des réponses satisfaisantes, et lui a fait satisfaisants, comme il déclare lui même le faire lui dans une note qu'il m'a fait remettre le lendemain et dont je vous envoie une copie.

Ce qui m'a surpris, c'est qu'il ait, c'est la lettre que Garcia avait écrite à M. Campbell, dans laquelle il dit qu'il avait été enlevé de vive force de la Nouvelle-Orléans, vous trouverez ci-joint la copie de cette communication. Le consul américain a-t-il bien fait en cette lettre pour solliciter une permission que j'ai du refuser. Sa demande était extraordinaire et déraisonnable, vous trouverez vous-vous même plus réponse que je lui ai faite. Les raisons que j'ai pu me donner pour m'engager à faire ma déclaration devant le consul, m'assurait, ainsi que vous pouvez présumer, à l'avance que j'agissais en règle, ne suffisent pas pour autoriser mon parodie conduite dans part qui traparent de dignité des officiers de Sa Majesté et serait une atteinte à l'honneur de la nation, maintenant surtout que l'on impute vos vis de toute la calomnie et la fonde de la manière.

Je vous envoie cette communication ainsi que les copies dont j'ai parlé plus haut, afin que vous puissiez vous servir en telle occasion et circonstances et les rapporte vous aura à avec le ministère de Sa Majesté à Washington. Garcia a déclaré le 6 courant qu'il avait écrit au consul américain; je vous en envoie également une copie authentique de sa déclaration, M. Campbell en a déjà reçu une.

Il ne reste à vous dire que quoique Garcia a l'aide au sujet toutes les formes ce qu'il vous avait déjà déclaré, il n'a nullement soutenu ses assertions qui, jusqu'à présent ne me paraissent pas fondées. C'est pour cela ainsi que pour sa sûreté personnelle et pour les vérifications nécessaires qu'il a été mis en prison et qu'il lui a été défendu de communiquer avec personne, mais dès qu'il aura une attitude aux promesses conditionnelles sur lesquelles il est revenu ici.

Que Dieu vous accorde de longues année.

EL CONDE DE ALCOY.

Havane, 9 août 1849.

Lettre de Garcia au consul américain.

Monsieur le consul des Etats-Unis, je m'appelle Juan Garcia Rey, j'ai été forcé par le capitaine-général de partir de la Nouvelle-Orléans. Je demande la protection du pavillon américain et je désire retourner aux Etats-Unis.

A bord du *Terrible*, 27 juillet 1849.

JUAN GARCIA.

P. S — Je suis venu ici par force, le consul espagnol m'a fait sous sur un ordre supposé du recorder de la 2de Municipalité et m'a ayant mis conduite de vive force à bord d'un navire à 9 heures du soir. On est venu me prendre chez don José Mafrante. Pour cette raison je désire que vous m'accordiez protection et que vous me renvoyiez aux Etats-Unis, car si vous ne le faites pas je me brûlerai.

A bord du *Terrible*.

JUAN GARCIA REY.

P. S — Je ne vous ai pas parlé franchement parce que le capitaine du port était présent.

On verra plus loin dans la déclaration de Rey que c'est par erreur qu'il a daté sa lettre du *Terrible*, il avait cru comprendre que c'était le nom du navire (l'*Andrew Ring*) sur lequel on l'avait transféré.

Vient ensuite la lettre du consul américain au capitaine-général. Elle porte la date du 30 juillet. M. Campbell déclare qu'ayant reçu des journaux de la Nouvelle Orléans où il était question de l'enlèvement de Rey, il a cru devoir se rendre immédiatement à la Quarantaine. Le capitaine du port le conduisit près de l'*Andrew Ring*. M. Campbell questionna Rey qui lui dit qu'il était venu volontairement à la Havane et qu'il ne désirait pas retourner aux Etats-Unis. "Pensant, continue M. Campbell, que cet homme disait la vérité, je n'ai pas cru devoir insister davantage et je me suis retiré. Mais j'ai reçu ce matin même, avec la plus grande surprise, des mains d'un soldat de la *secretaireie politique* qui me l'a remise, une lettre de Juan Garcia dont je vous envoie une copie. Comme cette lettre contredit la déclaration que Garcia m'avait déjà faite, j'ai cru d'abord qu'elle avait été fabriquée, car ce qu'il dit de la présence du capitaine du port qui l'aurait effrayé ne me semble pas une raison suffisante pour parler contre sa pensée."

Le consul termine sa lettre en disant que si la note qu'il a été remise au nom de Garcia a été effectivement écrite par celui-ci, l'affaire acquerrait une haute gravité et nécessiterait l'intervention énergique du gouvernement des E.-U. "Votre excellence m'enverra sans doute immédiatement un ordre qui me permette de voir Garcia et de m'entretenir avec lui seul, afin de savoir s'il nie ou s'il reconnaît sa signature. En somme cet individu est facile à intimider, je demande à votre Excellence la permission de le voir en présence de deux témoins et dans une situation qui lui permettra de répondre librement."

Réponse du Capitaine-Général.

J'ai lu ce que les journaux de la Nouvelle-Orléans ont publié sur le départ de Juan Garcia, mais ils n'ont fait m'étaient déjà connus par les communications officielles du consul de Sa Majesté. Garcia m'avait d'ailleurs écrit du navire sur lequel il était arrivé et avait corroboré les faits que je tenais du consul. J'ai donc été surpris de recevoir votre lettre d'avant-hier et la copie de la note que vous a transmise Garcia....

L'entrevue que vous avez eue avec Garcia et la déclaration libre et spontanée qu'il vous a faite sur l'*Andrew Ring* me semblait une preuve concluante du véritable état des choses. Il me semble aussi que cette déclaration devrait vous empêcher d'attacher de valeur à la lettre sur laquelle vous basez la demande que vous me faites de vous transporter en personne auprès de Garcia. J'attribue au zèle extraordinaire que vous mettez à remplir vos devoirs la démarche que vous avez faite auprès de moi, car je suis persuadé que votre bon sens et ce que vous savez vous-même de la nature de vos fonctions vous feront comprendre que les nouvelles explications que vous exigez et le ton pressant que vous employez sont incompatibles avec la bonne foi et avec la dignité d'un officier de Sa Majesté incompatibles aussi avec l'honneur de notre pavillon.

Si lors de la visite que vous avez faite inopinément à Garcia, il a été assailli de craintes qu'il n'avait pas auparavant, et si ces craintes ou peut-être l'influence de tierces personnes l'ont porté à vous écrire sa lettre du 27, ni cette lettre ni tout ce que Garcia pourrait dire plus tard ne serait de nature à invalider la déclaration spontanée qu'il a faite devant le consul de la Nouvelle-Orléans. Les lettres qu'il a écrites à son arrivée dans le port, les réponses verbales que vous avez obtenues de lui sur l'*Andrew Ring*, la déclaration qu'il a faite tout récemment devant moi en présence d'un alcade et d'un notaire, etc., doivent vous prouver que cette affaire ne mérite pas toute la peine qu'on s'est donnée. Vous devez vous rappeler que Garcia est arrivé dans notre port le 17 juillet, sur le *Mary Ellen* et qu'il y est resté en quarantaine jusqu'au matin du 20. Si sa situation et les détails relatifs à son voyage étaient autres que ceux dont on vous a rendu compte, certes il n'aurait pas été transféré, le fût-ce que pour une heure, sur un bâtiment étranger, puisque nous avons ici des navires de guerre où nous aurions pu le garder en toute sûreté.

Je vous annonce donc que je ne vois pas le moyen de vous accorder la permission que vous sollicitez. Si, malgré ce que je viens de vous dire, vous croyez de votre devoir d'insister, vous devez alors en donner avis à votre gouvernement, qui saura sans doute, par des moyens réguliers, donner à la question son véritable caractère.

Dieu vous accorde de longues années.

EL CONDE DE ALCOY.

Havane, 2 août 1849.

Déclaration de Rey.

[Nous empruntons la traduction de la déclaration de Rey de nos confrères du journal du soir.]

"Dans la fidèle ville de la Havane, ce 6me jour d'août 1849, a comparu devant Son Excellence et le notaire présent, Juan Garcia, natif de Gallicie, l'ex-gôlier de la prison royale de cette ville, jeune homme de vingt-quatre ans, et actuellement prisonnier à cause de l'évasion de Vincent Fernandez et de Cirilo Villaverde de la prison royale, à laquelle il a participé, et a prêté avoir prêté serment il a été interrogé comme suit:

D. A la fin du mois dernier, pendant que vous étiez en quarantaine, le consul américain vous a-t-il visité et vous a-t-il offert protection?

R. Oui. Il m'a aussi demandé si j'étais venu ici de gré ou de force, et si je voulais m'en retourner aux Etats-Unis.

D. Dans la déclaration que vous faites à M. Campbell, signiez vous de votre propre mouvement et n'avez-vous pas été par personne?

R. J'agissais sur ma propre inspiration.

D. Avez-vous, le même jour, écrit une lettre au consul américain pour lui demander protection et les moyens de retourner aux Etats-Unis?

R. Oui. Un individu que je ne connais pas me dit en passant près du navire dans une embarcation, que j'avais eu tort de ne pas accepter l'offre de M. Campbell et que je m'en trouverai mal: cette parole m'impressionna et dans un moment de terreur, j'écrivis la lettre dont il s'agit.

D. Avez-vous écrit cette lettre à bord du navire américain?

R. Oui; à bord du *Andrew Ring*, et non pas du *Terrible*, comme je le croyais d'abord. Je me suis trompé la première fois, en disant que c'était le *Terrible*, je n'ai jamais vu de navire qu'après du *Terrible* pendant que j'étais à bord du *Ring* et du *Mary Ellen*.

D. Pourquoi avez-vous quitté la Nouvelle-Orléans?

R. Vincent Fernandez m'avait abandonné, et je craignais la pauvreté, j'ignorais où Fernandez se trouvait, et je supposais que pour m'empêcher de dévoiler des secrets qu'il m'avait confiés dans son ressentiment d'expansion, il me ferait assassiner. Je me présentai alors au consul espagnol, qui me reçut avec bienveillance. Il me promit d'écrire dans l'intérêt mon pardon, et quelques temps après il me fit voir deux lettres du secrétaire politique, où on lui disait qu'on m'accorderait ma grâce si je faisais des révélations. Les instances du consul me décidèrent, et un soir que j'étais chez José Morante, où je demeurais, Fulgencio Llorente vint me voir, m'accompagna mystérieusement jusqu'à bord du *Mary Ellen*, et là m'apprit que mon passage était payé.

D. Vous a-t-on violenté pour vous amener à bord du *Mary Ellen*?

R. Non, puisque j'étais seul avec Llorente; et que quand je me rendis à bord les rues étaient pleines de monde.

D. Etiez-vous en voiture ou à pied?

R. A pied.

D. Aviez-vous, à la Nouvelle-Orléans, cherché à cacher votre départ pour la Havane?

R. Le consul m'avait prié de n'en point parler, craignant aussi de quelque chose que Fernandez ne s'opposât à mon départ.

D. Vous rappelez-vous d'avoir parlé à Jose Morante des craintes que vous aviez?

R. Oui, il m'a même prêté un pistolet que j'ai mis dans ma chemise.

D. Avez-vous écrit en date du 23 juillet 1849, la lettre que voici, au capitaine général?

R. Je l'ai écrite.

D. A bord de quel navire l'aviez-vous signée?

R. Je ne l'ai pas écrite à bord du *Pinda*, comme je l'ai dit par erreur, c'est bien à bord du *Andrew Ring* que j'étais. Ce qui a été cause de mon erreur, c'est que l'équipage ne parlait que l'anglais et que je n'ai pu du jeune commun qu'après le nom du navire.

D. Aurez-vous, quelques jours après, écrit au secrétaire politique une lettre de 14 pages et qui commence ainsi: "M. D. Crescen Jimenes de Sandoval: Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée" et qui se termine de cette manière: "N'ayant plus autre chose à vous dire, vous prie de vous rester votre très humble serviteur, Juan Garcia. A bord du *Terrible*, le 26 juillet 1849?

R. Oui, et quand je l'ai écrite, je le répète, j'étais à bord de l'*Andrew Ring*.

D. Aurez-vous été forcé ou violenté quand vous avez écrit?

R. Ma première lettre a été écrite à l'insu de tout le monde; la seconde n'était qu'une réponse au secrétaire politique qui m'avait fait comprendre, par une lettre en date du 24, la nécessité qu'il y avait pour moi à écrire au consul don Carlos de Espana, pour confirmer ma déclaration qui disait que j'étais venu ici de mon propre mouvement.

D. Pourquoi alors avez-vous dit que vous avez été enlevé de la Nouvelle-Orléans, sur un ordre faussement attribué au recorder de la seconde municipalité?

R. J'étais si tremblant quand j'ai écrit ma lettre, que j'ai pu commettre quelque erreur.

D. Pendant que vous étiez à bord du *Mary Ellen*, aurez vous dit au capitaine ce qui vous amenait à la Havane?

R. Le capitaine était le seul, excepté le mousse qui parlait l'espagnol, et je lui ai dit que j'allais chercher quelque argent à la Havane.

A cet instant, Son Excellence fit donner lecture de ce qui précède, et ayant été assermenté de nouveau, Juan Garcia déclara qu'il n'y avait rien que la vérité, et en conséquence, il signa ensemble avec Son Excellence le capitaine-général et l'interprète.

(Signé) JUAN GARCIA,
ALCOY,
GULIANO,
JOAQUIN TRUJILLO.

Le compte rendu qui précède est strictement conforme à l'original qui reste aux archives. Il tait voir comment Juan Garcia s'est enfui de la Nouvelle-Orléans. Cette pièce reste dans le bureau du secrétaire du gouvernement supérieur auquel je l'ai remis.

JOAQUIN TRUJILLO.

Havane, 6 août 1849.

Les soussignés, notaires de Sa Majesté la reine, déclarent et certifient que Joaquin Trujillo par qui le témoignage précédent a été pris, est notaire publics, et que ses actes sont parfaitement valables.

Donné au Collége-Royal dans la fidèle ville de la Havane, le 6 août 1849.

(Signé) FRANCISCO PUNENTEL,
VICTIL RODRIGUEZ PEREZ,
CARLOS COLON,
EL CONDE DE ALCOY.
(Signé et scellé)

CONSULAT DES ETATS UNIS.
Havane, 8 août 1849.

"Moi, Robert B. Campbell, consul des Etats-Unis d'Amérique pour la ville de la Havane, je certifie par la présente que le comte de Alcoy dont la signature est au bas de certificat ci-annexé, est le gouverneur et le capitaine-général de l'île de Cuba; que Franco Punen, Vietil Rodriguez Perez et Carlos Colon, dont les signatures aussi se trouvent sur les documens ci-joints, sont notaires publics pour la ville de la Havane, et que les actes officiels de ces différentes parties doivent être considérés comme bons et valables.

En foi de quoi j'ai signé, ce huitième jour d'août 1849, à mon bureau, à la Havane.

ROBERT B. CAMPBELL.

De tous ces documens, un seul aurait quelque valeur à nos yeux, si les circonstances étaient aussi, c'est la déclaration faite par Rey, le 6 août, devant son Excellence le capitaine-général de Cuba et le notaire Joaquin Trujillo. Mais est-ce bien devant le comte d'Alcoy et un notaire que Rey devait faire sa déclaration? Est-ce devant un pareil tribunal qu'il devait être traduit? Timide, faible et craintif comme nous le connaissons, est-il à supposer qu'il eût eu le courage de dire la vérité à ses juges? N'avait-il pas déjà tremblé à la vue du capitaine du port qui accompagnait le consul américain? Le capitaine de l'*Andrew Ring* ne dit-il pas dans un affidavit reçu par M. Campbell, que Rey, après le départ de ce dernier, a eu une crise nerveuse provoquée par une folle terreur et qu'on s'attendait à le voir mourir dans la nuit? L'interrogatoire de Rey auquel n'a pas dédaigné de procéder son Excellence le comte d'Alcoy lui-même, ne signifie donc absolument rien, et la lettre de l'ex-geolier au consul américain, écrite librement et loin de la présence des autorités de Cuba, reste dans toute son intégrité et nous paraît la seule déclaration véridique que l'on puisse accepter.

D'ailleurs si le capitaine-général se croit parfaitement innocent, pourquoi a-t-il refusé à M. Campbell l'autorisation d'aller voir Rey dans son cachot? pourquoi n'a-t-il pas voulu que le consul américain s'entretînt seul avec Rey, *loin des yeux de l'autorité*? Qu'est-ce que ce sentiment de dignité dont parle le capitaine-général et qui ne lui permet pas de laisser M. Campbell et l'ex-geolier *seuls ensemble* pendant quelques instans?

Le capitaine-général dit quelque part que si Rey n'était pas venu à la Havane de son propre mouvement, on ne l'aurait pas transféré sur un bâtiment américain mais à bord d'un navire de guerre espagnol. Ce petit raisonnement de Son Excellence est détruit par ces trois lignes très significatives d'une lettre que nous avons publiée hier:

"Juan Garcia Rey a été transféré sur le brick l'*Andrew Ring* (capitaine Franklin), qui était aussi en quarantaine: mais alors le fait de l'enlèvement était connu."

La mèche étant éventée; Rey a dû être transféré sur un navire américain. On sauvait de la sorte les apparences.

Pourquoi Son Excellence veut-elle que le général Campbell se contente de la déclaration verbale que lui a faite Rey sur l'*Andrew Ring*? Mais Rey dit lui-même dans sa lettre au consul américain, qu'il a dû alors cacher la vérité parce qu'un témoin dangereux assistait à l'interrogatoire. L'ex-gôlier n'était pas libre lorsqu'il répondait de loin aux questions de M. Campbell; il n'était pas libre, lorsqu'il a comparu devant le comte d'Alcoy et un notaire; il ne l'a été évidemment que dans les courts instans où il a pu tracer à la hâte les quelques lignes qui ont été remises au moyen d'un subterfuge au consul américain.

Une chose nous a frappé dans l'interrogatoire que le capitaine-général, aidé du notaire Trujillo, a fait subir le 6 août à l'ex-gôlier. Rey déclare que Llorente est venu le prendre chez Morante, rue Ste-Anne, et qu'ils sont allés seuls à bord du *Mary Ellen*. Or, tous les témoins, cause de la défense comme ceux de l'accusation, ont déclaré devant la Cour d'enquête, que Rey a été conduit à bord *par quatre ou cinq individus*, qu'il a été *porté* par ces hommes et *déposé* sur le pont de la goélette. Ce seul fait ne démontre-t-il pas que l'ex-gôlier n'osait pas dire la vérité au comte d'Alcoy? Quel prix veut-on maintenant que nous attachions à cette solennelle parade où l'ex-gôlier joue un si triste rôle?

Il y a à lire des documens publiés dans le *Crescent* un certificat (daté le 8 août) de M. Campbell déclarant que les actes officiels expédiés par le capitaine-général de Cuba au consul espagnol de la Nouvelle-Orléans sont authentiques. Nous n'en doutons pas; M. Campbell n'en doute pas lui-même. Oui, Rey a été interrogé par le comte d'Alcoy et un notaire; oui, devant ce tribunal suprême, dont un arrêt pouvait décider sans appel de son sort, Rey, homme faible et pusillanime, que la peur fait tomber en pâmoison, n'a pas osé soutenir ce qu'il avait avancé dans sa lettre au consul américain.

Mais nous le répétons, nous avons vu et lu une lettre de M. Campbell, apportée par l'*Adams Gray*. Dans cette lettre qui porte la date du 13 août, le consul américain est loin de se montrer satisfait: il laisse comprendre, au contraire, qu'il trouve l'affaire très grave et que notre gouvernement devra s'en occuper sérieusement.

Le président Taylor connaît ses devoirs et il saura les remplir. Si nous nous ont été violés, il exigera d'amples réparations. Attendons.

NOUVELLES DE L'HIBERNIA.

Les journaux européens apportés par l'*Hibernia* nous arriveront probablement de main. En attendant voici quelques détails que nous avons pris dans les feuilles du Nord.

ITALIE.—Le général Oudinot s'est rendu lui-même à Gaëte pour essayer de modifier la résolution de Sa Sainteté; il ignore le résultat de son entrevue avec Pie IX.

Il n'y a pas encore de traité entre l'Autriche et le Piémont. Le gouvernement sarde veut bien payer soixante millions d'indemnités, mais il réclame en revanche une amnistie complète en faveur des Lombards, des Vénitiens et des habitans de Parme et de Plaisance. L'Autriche s'y refuse obstinément. Voilà l'attitude présente des deux pays; aucun ne veut céder, et l'on dit que le Bardaigne sollicite l'intervention de la France.

RUSSIE—Deux cent quatre-vingts arrestations ont été pratiquées en Russie à la suite de la découverte des complots républicains dont nous avons déjà parlé. Des agens munis de lettres de cachet ont été envoyés à Moscou et dans d'autres villes.

DANEMARK—Le blocus de l'Elbe a dû être levé le 20 de ce mois.

ANGLETERRE ET IRLANDE—La reine est partie pour l'Irlande le 1er août et le parlement a été prorogé.

☞ ELECTIONS.—Nous lisons dans le *State Journal* que les démocrates de l'Indiana ont élu leurs candidats aux fonctions de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, neuf membres du congrès et une majorité dans les chambres de la législature locale.

Le Louisville Journal du 15 nous apprend que d'autres retours ont été reçus. Les membres de la convention du Kentucky se répartissent jusqu'à présent comme suit: 46 whigs, 45 locofocos et un membre douteux mais qui se rangera probablement parmi les démocrates. Il y a quinze comtés dont on n'a pas encore reçu les retours. Ces comtés ont élu l'année dernière quatre représentans whigs et quatre locofocos. Les whigs ont jusqu'à présent une majorité de trois membres dans la chambre des Représentans et une très forte majorité au Sénat.

CRUE DE LA RIVIERE ROUGE.

Nous lisons dans la *Gazette des Opelousas*, du 18 août:

Depuis le 11 de ce mois, M. Decloust est de retour chez lui. Accompagné de M. Kenner, M. Decloust était parti de St-Martinville le 18 du mois dernier pour faire une tournée complète dans le haut de l'Etat. Depuis lors, après avoir passé par la paroisse Lafayette et les Opelousas où ils se sont arrêtés plusieurs jours, ces messieurs ont visité en détail la plupart des paroisses de la Rivière Rouge et se sont avancés jusqu'à Shrevepo.t, près de la limite Nord de l'Etat.

L'effrayante inondation qui vient d'envahir toutes les paroisses de la Rivière Rouge les a forcés à suspendre un voyage déjà rendu si pénible par les pluies continuelles dont nous sommes assaillis depuis le commencement de l'été. Mais après quelques jours donnés à un repos indispensable, nos candidats se remettront en route et parcourront toutes celles des paroisses de l'Etat qu'ils n'ont pu visiter jusqu'à ce jour.

☞ VAPEUR CANADA.—Le steamer *Canada* est arrivé à Liverpool le 29 juillet, après une traversée de 9 jours et 22 heures.

CANADA.—Il y a eu une sorte d'émeute, le 15 de ce mois, à Montreal. Un homme a été tué et plusieurs blessés. Quelques arrestations ont eu lieu.

LE CHOLÉRA SUR MER.—Le navire *Sheridan* est arrivé le 18 courant à la quarantaine de New-York, venant de Liverpool, après avoir perdu dans la traversée trente-un passagers d'entrepont et matelots. Le choléra a éclaté à bord le 7 août, et pendant huit jours, huit ou dix cas nouveaux se déclarant par vingt-quatre heures dont quatre ou cinq se terminaient fatalement. Il y a eu en tout 80 cas et 31 décès. Il y avait encore des malades à bord lorsque le *Sheridan* a jeté l'ancre à la quarantaine: ils ont été transportés à l'hôpital.

TOURNÉE DU PRÉSIDENT.—Le général Taylor est attendu à Boston vers le 1er septembre. Le comité nommé au mois de mai dernier par les deux chambres de la législature du Massachusetts, a dû se réunir pour prendre toutes les mesures nécessaires à la réception du président. Les journaux de Boston disent que le général Tailor s'arrêtera à Marshfield et passera tout un jour au M. Webster.

M. RIVAS.—Nous apprenons, dit le *National Intelligencer* du 16, que l'honorable WILLIAM C. RIVAS, notre ministre en France, a traversé Washington hier avec sa famille, se rendant à New-York d'où il s'embarquera pour le Havre.

POPULATION DE LA CALIFORNIE.—Le journal *Alta California*, basant ses calculs sur le nombre d'individus arrivés depuis quelques mois dans la Californie, exprime l'opinion que la population de cette province s'augmentera d'ici en novembre d'au moins soixante mille habitans. Il classe la population de la manière suivante: 35,000 Américains; 9,000 Californiens; 16,000 individus de toutes nations.

Chronique Locale.

LES MUNICIPALITÉS.—James Brady a été envoyé hier par le recorder Génois devant le 1re cour de district sous l'accusation d'avoir emporté des outils de charpentiers du dépot établi vis-à-vis la douane.

—P. J. Michou a fait un affidavit par lequel il accuse d'escroquerie un nommé Frédéric Barruse. Il paraît que le plaignant avait confié à l'accusé une somme de $60 pour acquitter des droits de douane et que celui-ci s'est approprié la somme.

—Deux jeunes gens accusés d'avoir volé deux radeaux appartenant à M.M. Nelson, Bradley & Co. ont été envoyés devant la cour du recorder Baldwin, qui devra examiner l'affaire.

Quelques vagabondons ont arrêtés dans la 1re et 2me municipalité et ont été admis à fournir caution, ou envoyés en prison suivant la gravité du

---

brez de ses angoisses tremblaient pour sa raison et pour ses jours. Dans un très petit cercle d'amis intimes, sur la fidélité et sur la discrétion desquels il pouvait compter sans réserve, c'était un homme bien différent de ce Guillaume froid et impassible que la multitude se figurait dénué de sentimens humains. Il était aimable, cordial, ouvert, même enjoué et facétieux; il passait volontiers plusieurs heures à table, et ne se faisait pas faute de revendiquer sa part des joyeux propos.

NOUVELLES A LA MAIN.

Dernièrement, à la queue du théâtre du Vaudeville, une dispute s'étant élevée entre un homme de six pieds aux formes athlétiques, et un pauvre petit monsieur grêle et chétif.

—Si vous dites encore un mot, fit le Goliath, je vous mets dans la poche de mon paletot.

—Si vous faites cela, répondit le petit monsieur, vous aurez plus de courage dans votre poche que vous n'en avez au cœur.

Il y a quelques jours, au Palais, l'huissier audienceur de la chambre appelait: *La Patrie contre la République!*

Ça sera long, murmurèrent quelques rêveurs en s'avançant pour écouter.

Le *Dix Décembre* et le *Pays* vous, dit-on, s'éteindre de leur belle mort. A ce propos, un mauvais plaisant s'est exclamé:

—Les journaux meurent et ne *se vendent pas*!

Un rapin racontait, l'autre soir, au divan de la rue Le Peletier, que le feu s'était déclaré, le matin même, chez lui, au moment où il allait prendre son café au lait, et avait failli tout dévorer dans son atelier.

—Le beau malheur! dit P....

—Mais si mes tableaux avaient été atteints par la flamme! fit le rapin.

—Eh bien! ça vous aurait fait des rôties pour votre café, répondit le sculpteur.

A l'école mutuelle du 22e régiment de ligne, un caporal, professeur de géographie, interrogeait un pioupiou sur les chefs-lieux des départemens français.

—Le chef-lieu de la Seine?

—Paris.

—Celui de Rhône?

—Lyon.

—Celui de *Jura*?

—Le chef-lieu du *Jura*.....c'est.....c'est.....

Attendez donc.....

—Ça va-t-il venir?

—Le chef-lieu du *Jura*.....eh! pardi! C'est *sacr..n. de D....*

LA DOUBLE CRAINTE. — Une petite ville du grand duché de Bade venait d'être occupée par les insurgés. Un fonctionnaire du l'ancien gouvernement reçoit un décret du grand-duc, déclarant le payer en état de guerre. Resolu à accomplir son devoir, il fait afficher la proclamation et prend la fuite pour se dérober aux conséquences qu'aurait pu amener cet acte audacieux. Passe le commissaire civil qui aperçoit la proclamation et la lit:

—Sacrebleu! s'écrie-t-il, puisque l'on ose placarder de telles affiches, il est temps de penser à la retraite.

Et il se met fort prudemment.

Décédé hier matin à sept heures, à l'âge de 76 ans, M. THÉODORE MACARTY. L'enterrement aura lieu ce matin, à huit heures et demie. Son corps est déposé chez M. Charles E. Forstall, rue Dumaine, entre Royale et Condé. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont priés d'y assister sans autre invitation.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

REPÉDIÉS.

Steamship Portland, Boerst, pr Chagres.
Barque Kepler, Pearson, pr Boston.
Goelette J. J. Spague, Wilson, pr Tampa Bay (Atlantic), Whipple pr Pensacola; Geneva, Warling, pr Pensacola;
Brig Mary C B Mosby, Kercheval, pr Montgomery.

ARRIVÉS

Goelette Dora, Boghich de Pensacola.

—TRANSITS.

Oregon, Hecht, de Mobile.
Sidney, Lee, de Bayou Paul.
W A Scott, Bay, de la Riviere Rouge.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.

—MEMORANDA—

NEW-YORK, 15 août — Arrivé, navire Sidney, Coffin, de la Nouvelle-Orléans—Expédié, navire Ontario, Webster, pour la Nouvelle Orléans.
BOSTON 14 août—Arrivé, navire Amulet, Hopkins, de la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

Canada, pour New York ..... le 11 Août
Caledonia, pour Boston ..... le 18 Août

—PAKEBOAT.

Canada, de New York ..... le 3 Septembre
Caledonia, de Boston ..... le 13 Septembre

☞ Le navire les QUATRE SŒURS, capitaine Morse, venant de Marseille, est en décharge au vieux bassin, rue municipale.

Les consignataires sont priés de faire leurs intérêts en douane et de faire prendre livraison de leurs marchandises sur le Levee. Toutes les marchandises dont les permis n'auraient pas été levés dans le délai de cinq jours, seront envoyées aux magasins publics, aux frais et risques des consignataires. P. LONGIE,
116, rue Royale.

☞ Le capitaine, ou le consignataire du navire norvégienne la SYLPHIDE, capitaine Ombold, venant de Bordeaux, est en décharge au vieux bassin Dumaine. Premiere Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours de cette date, ou leurs marchandises seront envoyées à la Douane, à leurs risques et perte.
25 août A. CARRERE,
25 Vieille Levée

☞ Le capitaine, ou le consignataire du navire norvégienne la SYLPHIDE, capitaine Ombold, venant de Bordeaux, est en décharge au vieux bassin. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours de cette date, ou leurs marchandises seront envoyées à la Douane, à leurs risques et perte.
25 août A. CARRERE,
25 Vieille Levée

☞ Le capitaine, ou le consignataire du navire norvégienne la SYLPHIDE, capitaine Ombold, venant de Bordeaux, est en décharge au vieux bassin. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours de cette date, ou leurs marchandises seront envoyées à la Douane, à leurs risques et perte.
25 août A. CARRERE,
25 Vieille Levée

UNIVERSITÉ DE SAINT-LOUIS.

MESSIEURS OAKLEY, BOUDREAUX et KERNION, trois des professeurs de cette Université, informent le public qu'il a été proclamé 95 courant, à 9 heures du matin, du bateau à vapeur *Lexington*, et se chargeront de tout ce qu'on désire y envoyer.

Il est de la plus grande importance que les élèves arrivent à temps pour l'ouverture de la classe, afin d'éviter toute interruption dans leurs études.

Le Président de l'Université nous prie d'annoncer aux parents

Qu'il ne sera, dans aucun cas, permis à un élève de sortir pour des motifs du collége sans être accompagné par un professeur.

EGBERT & DOZERING, Agents,
34, Tchoupitoulas.

ON demande à louer pour 4 à 6 mois, 25 à 30 bons esclaves ou bons ouvriers. Des esclaves seront bien traités et ne devront travailler que dans les saisons possibles à pouvoir les plus salubres du Golfe.
25août

☞ En débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
12 demi pipes Cognac coffré dans pipeau.
13 do do pâle do
10 quarts do do do
10 caisses cerises à l'eau de vie.
18 barrils vin blanc Sauterne.
THOMAS PINET & Co,
25 août 123, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE.—Toujours en main un grand assortiment de cigares de la Havane, tels que Regalias, Panetelas, Canadrees, Milares, Primadas, etc., à meilleures marques de la Havane, en magasin et à vendre par
Fpo de FUENTES & CO,
92, rue Commune

VIN ROUGE, venant d'arriver par le navire Sylphide de Bordeaux.
205 barriques différentes marques, Montferrand, St Julien, Castenac etc., 1600 caisses St-Julien, bière qualité, à vendre par
Fpo de FUENTES & Co,
25 août 92, rue Commune

VIN BLANC.—900 barils Barsac et Sauterne, à vendre par
Fpo de FUENTES & Co,
25 août 92, rue Commune

VIN ROUGE dans les magasins de la Douane—700 caisses vin St Julien Médoc; à vendre par
Fpo. de FUENTES & Co,
25août 92, Commune.

VIN ROUGE—25 barriques et 12 demi-barriques vin de Castenac Médoc 1844 à vendre par
Fpo. de FUENTES & Co,
25août 92 rue Commune

VIN ROUGE en caisses—1,000 caisses vin de Bordeaux, St Julien et Château-Margaux, à vendre par
Fpo. de FUENTES & Co,
25août 92, rue Commune

COGNAC—18 barils cognac très vieux, de J. & J. Prom & Co, en magasin et à vendre par
F